

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Villefranche-sur-Saône (69400)

Premier tour

– le 07/06/2020 –

Question ouverte

Quels sont vos projets pour le développement d'un système vélo ? A l'occasion des élections municipales 2020, VUVIB propose à tous les candidats de s'engager sur 3 actions prioritaires à engager au plus tôt dès le début de mandat.

1. Une concertation active

• Mettre en place un Comité Vélo (pour des échanges entre élu(e)s, technicien(ne)s et usagers) se réunissant une fois par trimestre au niveau de la Ville et de la Communauté d'Agglomération.

• S'appuyer sur l'expertise d'usage des associations cyclistes comme VUVIB dès les phases d'études des projets.

2. Réaliser un audit de « cyclabilité » de la Ville s'appuyant sur les résultats du Baromètre des Villes Cyclables 2019 de la FUB.

3. Mettre en place une « culture vélo » au cœur des collectivités

• Un(e) élu(e), référent(e) vélo.

• Un(e) chargé(e) de mission vélo pouvant être mutualisé(e) le cas échéant avec la Communauté d'Agglomération.

• La formation des agents (voirie, bâtiments...) à la prise en compte du vélo, par des formations internes ou externes.

• L'adhésion de la commune et de Communauté d'Agglomération aux réseaux d'échanges de collectivités comme le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC).

Ces actions préalables permettront de mener un travail concerté de qualité qui facilitera la mise en place d'un Plan Vélo cohérent, sincère et financé

Denis Chaumat (Villefranche, Terre d'Avenir)

Ok sur la concertation active, elle s'inscrit dans nos propositions de participation citoyenne.

Est-il utile de faire un audit, alors que l'on connaît le (mauvais) résultat, je penche plutôt pour la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel, accompagné si besoin par un cabinet spécialisé ou le spécialiste mode doux.

OK élu référent. Ok chargé de mission, plutôt avec une mission étendue à l'ensemble des modes doux.

OK formation des agents et adhésion de la commune à un réseau.

Le vélo est présent dans nos propositions pour Villefranche :

- p7, à travers l'idée de diviser les voies de circulation en trois types : voies de transit, pour traverser la ville, sur lesquelles la règle doit être une piste cyclable séparée de la voie voiture, des voies de desserte pour les autres voies où la zone 30 doit être généralisée, dans le cadre de voies de circulation mixte piéton, vélo et automobile (avec une signalétique adaptée), et enfin les voies de la trame verte (transformation d'un réseau de rues quadrillant la ville en "parc", réservé hors riverains aux piétons et modes doux.

- p15, pour les garages à vélos et arceaux, dans la rue, près des lieux fréquentés, mais aussi dans les écoles, collèges, lycées, pour inciter les jeunes à les utiliser dès le plus jeune âge

- p15, pour la mise en place de service de prêt de vélos/vélos électriques pour montrer son intérêt aux caladois.

Danielle Lebaïl (Villefranche Autrement Avec Vous)

1. Une concertation active

• Mettre en place un Comité Vélo (pour des échanges entre élu(e)s, technicien(ne)s et usagers) se réunissant une fois par trimestre au niveau de la Ville et de la Communauté d'Agglomération.

Nous pensons poursuivre le travail engagé par le « groupe vélo » de Villefranche à l'initiative de Mr Didier BARRY avec Mme Karine AUBERT et l'élargir à l'agglo.

Avec une fréquence de réunions plus soutenue qu'actuellement (au moins trimestrielle).

• S'appuyer sur l'expertise d'usage des associations cyclistes comme VUVIB dès les phases d'études des projets.

Nous inviterons VUVIB et d'autres associations en fonction des sujets aux commissions municipales sur les projets d'urbanisme et sur chaque projet de voirie, notamment pour la réalisation de pistes cyclables sécurisées, itinéraires vélos (balisage, signalisation, etc.) et parkings vélos.

2. Réaliser un audit de « cyclabilité » de la Ville s'appuyant sur les résultats du Baromètre des Villes Cyclables 2019 de la FUB.

Oui, en association avec VUVIB.

3. Mettre en place une « culture vélo » au cœur des collectivités

- Un(e) élu(e), référent(e) vélo.

Oui.

- Un(e) chargé(e) de mission vélo pouvant être mutualisé(e) le cas échéant avec la Communauté d'Agglomération.

Nous l'étudierons si les moyens et compétences du personnel actuel s'avèrent insuffisantes.

- La formation des agents (voirie, bâtiments...) à la prise en compte du vélo, par des formations internes ou externes.

Oui.

- L'adhésion de la commune et de Communauté d'Agglomération aux réseaux d'échanges de collectivités comme le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC).

Ces actions préalables permettront de mener un travail concerté de qualité qui facilitera la mise en place d'un Plan Vélo cohérent, sincère et financé.

Nous le ferons pour Villefranche et le proposerons à l'agglomération.

Extrait de notre programme :

- Se baser sur les résultats du baromètre FUB des villes cyclables pour travailler en collaboration avec les associations vélo expertes et les habitants

- Créer de nouvelles pistes cyclables, assurer leur continuité et leur entretien

- Augmenter les offres de stationnement et créer des garages à vélo sécurisés

- Renforcer les signalisations, la sécurité des cyclistes et créer des itinéraires balisés

- Expérimenter des zones mixtes vélo/piétons dans la ville, dans la rue nationale

Thomas Ravier (Villefranche Demain)

Quels sont vos projets pour le développement d'un système vélo ?

1. Une concertation active

- Mettre en place un Comité Vélo (pour des échanges entre élu(e)s, technicien(ne)s et usagers) se réunissant une fois par trimestre au niveau de la Ville et de la Communauté d'Agglomération.

- S'appuyer sur l'expertise d'usage des associations cyclistes comme VUVIB dès les phases d'études des projets.

Un « groupe vélo » a été constitué en 2017, à l'initiative de l'adjoint au maire de Villefranche délégué à la voirie et des aménagements urbains. Constitué d'une dizaine de cyclistes, ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises, au périmètre de la ville de Villefranche.

Dans le même esprit, un « Comité vélo » pourrait être constitué à l'échelle de l'agglomération, favorisant les échanges avec les élus et services. Ce comité pourra être associé à la définition et au suivi de la mise en œuvre du « plan vélo » à l'échelle de la Communauté d'agglomération, ce qui permettra aux utilisateurs d'appréhender également les contraintes techniques ou les enjeux financiers qui doivent être pris en compte dans la mise en œuvre d'un tel projet.

A l'échelle de la Ville de Villefranche, notre programme comprend plusieurs mesures concrètes, comme par exemple la création de nouveaux parcs à stationnement pour les vélos (dont plusieurs box sécurisés pour les vélos électriques, sur des parkings bénéficiant de la vidéosurveillance) ou l'extension des zones 30, en connectant celles-ci avec nos grands axes structurants dotés et à doter de bandes ou pistes cyclables.

Des projets de développement de pistes cyclables sécurisées et éclairées sont par ailleurs en cours (cf. point suivant)

2. Réaliser un audit de « cyclabilité » de la Ville s'appuyant sur les résultats du Baromètre des Villes Cyclables 2019 de la FUB.

Nous ne souhaitons pas multiplier les audits et études et proposons de poursuivre la démarche pragmatique qui a d'ores et déjà été engagée par la Ville de Villefranche.

Cette démarche a permis de concrétiser plusieurs réalisations de pistes cyclables ces dernières années : rue Francisque Perrut (entre le lycée Claude Bernard et Auchan), boulevard Pierre Pasquier (sur le trottoir ouest), rue Jean-Baptiste Martini. D'ici la fin de l'année 2020, une voie verte sera par ailleurs créée route de Riottier pour relier Béligny à la plage ; ce seul projet représente un investissement de 330 000 euros. Un projet est également à l'étude rue Ferdinand Buisson.

D'autres projets pourront être envisagés au cours du prochain mandat, en lien avec la Communauté d'agglomération.

3. Mettre en place une « culture vélo » au cœur des collectivités

- Un(e) élu(e), référent(e) vélo.

- Un(e) chargé(e) de mission vélo pouvant être mutualisé(e) le cas échéant avec la Communauté d'Agglomération.

- La formation des agents (voirie, bâtiments...) à la prise en compte du vélo, par des formations internes ou externes.

- L'adhésion de la commune et de Communauté d'Agglomération aux réseaux d'échanges de collectivités comme le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC).

Ces actions préalables permettront de mener un travail concerté de qualité qui facilitera la mise en place d'un Plan Vélo cohérent, sincère et financé.

Nous sommes favorables au renforcement de la « culture vélo » qui est d'ores et déjà intégrée dans nos réflexions et actions.

Un élu référent a suivi l'ensemble de ces sujets au cours de la mandature 2014-2020.

Les agents de nos deux collectivités, Ville et Communauté d'agglomération, sont par ailleurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des projets. Dans le cadre du plan Environnement et de l'Agenda 21, un référent « développement durable » a par ailleurs été nommé au sein de chaque service de la Ville de Villefranche. Les efforts de formation de ces agents pourront être poursuivis.

A Villefranche, nous avons également mis plusieurs vélos électriques à disposition des agents des services pour faciliter leurs

déplacements au sein de la commune.

A l'avenir, ce sujet de la pratique du vélo pourra être suivi par les élus en charge des mobilités, afin d'envisager une approche globale des sujets en lien avec les modes de déplacement.

L'adhésion de la Ville et de Communauté d'agglomération aux réseaux d'échanges de collectivités comme le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC) pourra être envisagée.

Commentaires généraux

Denis Chaumat (Villefranche, Terre d'Avenir)

Pas de commentaire

Danielle Lebail (Villefranche Autrement Avec Vous)

Pas de commentaire

Thomas Ravier (Villefranche Demain)

Pas de commentaire